

# Infolettre AGESSS



## À tous les membres

Le 26 février 2019

Bonjour,

Le gouvernement a déposé aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, le projet de loi 7 intitulé Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux.

Ce projet de loi est du même acabit que le projet de loi 160, car en plus de permettre la modification rétroactive des conditions de travail des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, il comporte également un article rendant les conditions ainsi dictées incontestables devant les tribunaux.

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué de presse « [Le projet de loi 7 : quand l'employeur écrit les lois](#) », émis par l'AGESSS dans l'ensemble des régions du Québec.

Soyez assurés que l'AGESSS prendra tous les moyens nécessaires afin de faire respecter vos droits et que nous vous tiendrons informés des développements de ce dossier.

## L'équipe de l'AGESSS |



Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux  
601, rue Adoncour, bureau 101  
Longueuil (Québec) J4G 2M6  
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750  
[agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca) | [www.agesss.qc.ca](http://www.agesss.qc.ca)

**Suivez-nous sur les médias sociaux ! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agesss\\_info](#)**

*This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.*

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à [agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca). Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à [agesss@agesss.qc.ca](mailto:agesss@agesss.qc.ca). Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.



**FIERS PARTENAIRES DE L'AGESSS**